

**CANDIDATURE A L'ÉLECTION DU COMITE DIRECTEUR du CSR BOWLING DE LA
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE**

Postes à pourvoir : 14 au titre du collège 1 et 2 au titre du collège 2 (centres)

Je, soussigné(ée),

NOM : _____ PRENOM : _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Profession _____

Licencié(e) à la FFBSQ discipline _____ sous le n° : _____

Au club : _____

Déclare me porter candidat(te) à l'élection au Comité Directeur qui aura lieu

Samedi 12 décembre 2020 à 10h00

Au CREPS Talence Aquitaine

653 Cours de la Libération

33400 TALENCE

Au titre du collège 1

Au titre du collège 2

Et déclare sur l'honneur satisfaire aux conditions d'éligibilité de l'article XIII des statuts régionaux et m'engage à respecter les modalités de scrutin définies par les statuts et celles prévues en cas de litige survenant lors de la déclaration de candidature ou de l'élection.

Fait à _____, le 2020

Signature

Date limite d'envoi 20 NOVEMBRE 2020

par mail à l'adresse : bowcsr.naq@ffbsq.org

« « « Article XIII – statuts fédéraux

Ne peuvent être élues au comité directeur :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à l'inscription de celui-ci sur les listes électorales,
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu, constituant une infraction à l'esprit sportif.
- Le conseiller technique fédéral coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale (ETR) et les agents rétribués par la ligue régionale » » »